

<https://www.paris-normandie.fr/id396921/article/2023-03-16/je-vous-tranche-la-tete-pres-d...>

Par Véronique BAUD

🕒 13 min read

« Je vous tranche la tête » : près de Rouen, il est jugé pour avoir menacé de mort le prof de sa fille

Les mots employés dans cette affaire ont eu une résonance avec la décapitation de Samuel Paty : un père de famille était jugé jeudi 16 mars 2023 devant le tribunal correctionnel de Rouen pour avoir menacé le prof de sa fille au Grand-Quevilly.



Les faits se sont déroulés à l'automne 2022 au lycée Val-de-Seine du Grand-Quevilly -
Photo d'archives Paris-Normandie

PARIS
NORMANDIE

Publié: 16 Mars 2023 à 18h22 Temps de lecture: 3 min

Les termes de la menace réitérée à l'encontre du professeur de maths du lycée Val-de-Seine sont forts. Ce père de famille de 54 ans, mécontent du sort réservé à sa fille, aurait par deux fois lancé à l'enseignant, à l'occasion d'une réunion parents-profs, « *si je reviens je vous tranche la tête* ».

C'est ce qu'ont rapporté des témoins de la scène. Les faits se sont passés le 20 octobre 2022 au lycée Val-de-Seine du Grand-Quevilly, pas très longtemps après la rentrée scolaire. Ils ont pris une résonance particulière deux ans après la décapitation de Samuel Paty.

« Arracher la gueule »

À la barre du tribunal correctionnel, le prévenu s'avance avec une béquille. En invalidité professionnelle, il comparait pour « menace de mort à l'encontre d'un chargé de mission de service public. » L'enseignant, qui a quitté le lycée et n'a pu reprendre une activité à plein-temps, n'a pas voulu venir à l'audience.

« *Je ne reconnais pas les faits* », répond d'abord le père de famille au président. Après avoir franchi la porte d'une salle où il n'était pas convié, ce qu'il admet, il concède avoir « *perdu le contrôle, j'ai eu une bouffée de chaleur, j'ai eu peur pour ma fille, j'ai dit je vais vous arracher la gueule.* »

« Pas persécuteur »

Pour justifier son acte, l'homme affirme que le prof de maths avait avec sa fille myope « *un comportement vulgaire, ne l'interrogeait pas, la laissait au dernier rang alors qu'elle avait demandé à venir devant, c'est du harcèlement moral* », argumente-t-il assez longuement à la barre. Il termine par des regrets. « *Je me suis excusé auprès des autres enseignants.* »

L'avocat de la partie civile, Me Patrick Albert, relève tout de suite que les excuses n'ont pas été adressées à son client. « *L'auteur fait partie de ces parents qui veulent imposer leur manière de voir aux autres. Quand un enfant se plaint, c'est forcément vrai. Le problème de ces gens qui agressent, c'est qu'ils veulent imposer leur vision à*

l'enseignant, et que ça peut se reproduire à tout moment. Mon client est un prof gentil et pas un persécuteur. »

« Coup de sang »

Dans ses réquisitions, la magistrate du parquet estime que « *quels que soient les termes exacts, ça reste des menaces de mort* ». Et « *si l'on a des désaccords, il y a quand même une ligne à ne pas franchir. Je vous demande de reconnaître le prévenu coupable et de le condamner à 800 euros d'amende dont 400 euros avec sursis.* »

L'avocate de la défense Me Saliha Blalouz évoque « *un coup de sang* » et la « *fragilité psychologique* » de son client dont l'un des enfants souffre de schizophrénie. Elle va jusqu'à parler « *d'altération du discernement* » et d'une « *dispense de peine qui n'empêche pas la réparation* ».

Le jugement a été mis en délibéré au 3 avril.

VIDÉO. Au Havre, les poubelles débordent

Lire aussi

DIRECT. Réforme des retraites : des blocages au Havre, Evreux et Paluel au lendemain de l'emploi du 49.3

Laurence Equilbey, de l'art choral à l'orchestre en 360 degrés

Réforme des retraites : encore des jours de blocage à venir à Rouen ?

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Justice, droits et liberté](#) [Éducation Rouen \(Seine-Maritime\)](#) [Le Grand-Quevilly \(Seine-Maritime\)](#)